

Compte rendu de la séance du vendredi 22 octobre 2021

Présents:5, représentés ayant donné pouvoir: 2, quorum 4,
secrétaire de séance Stéphane MOREAUX

- Retrait du Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes sud-est (2021 017)

Vu l'article L5211-19 du CGCT,

Considérant que le Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes (SSE) n'exerce plus aucune compétence au nom de la commune de Montgon et qu'il n'intervient plus sur le territoire de celle-ci,

Considérant la sollicitation du SSE pour engager la procédure de retrait,

Le Conseil municipal décide de se retirer du SSE.

7 pour

- Convention de mise en place d'un itinéraire de randonnée avec la commune de Bairon et ses environs (2021 018)

La commune de BAIRON souhaite créer un sentier de randonnée , complémentaire à celui mis en place par la Communauté de Communes de l'Argonne ardennaise,et qui emprunte une partie des voies communales et chemins ruraux de la commune de MONTGON.

La commune de BAIRON en assurera entièrement le balisage, conformément aux annexes 1 et 2 de la convention entre les 2 communes.

Le conseil municipal donne son accord pour signer cette convention autorisant le passage et le balisage sur son territoire

7 pour

- Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine (2021 019)

Souhaitant contribuer aux projets touristiques qui revitalisent le département des Ardennes, la commune renouvelle son adhésion 2021 à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 55 €.

7 pour

Suite à l'examen des différents devis présentés, pour les fenêtres de la salle du Conseil , pour les portes des 2 ateliers, et pour le toit du grand atelier, le Conseil décide de prioriser ce qui concerne la réfection du grand atelier; en effet l'ensemble des dépenses le concernant sont éligibles tant à la DETR qu'à la subvention Région (planchers et natures des dépenses); en conséquence:

- Devis concernant la réfection du Grand Atelier Communal (2021 020)

Après avoir étudié les devis présentés par les entreprises Huet, JCD Renov, BP Menuiseries de Briouilles/Bar et Création et tradition du Bois (Huart) de Ménil Annelles le conseil choisit :

- pour la réfection du toit en tuiles ardoisées (avec évacuation du toit actuel en fibrociment et pose d'un velux) le devis de l'entreprise J.HUET pour un montant de **7293.90 € HT**, soit 8752.68 € TTC

-pour le remplacement des portes , le devis de l'entreprise Huart Création et tradition du Bois pour un montant de **2550 € HT**, soit 3060 €TTC

7 pour

- Dossier DETR 2022 concernant la réfection du Grand Atelier communal (2021 021 BIS)

Après avoir étudié les devis présentés par les entreprises Huet, JCD Renov, BP Menuiseries de Briouilles/Bar et Création et tradition du Bois (Huart) de Ménil Annelles le conseil a choisi :

- pour la réfection du toit en tuiles ardoisées (avec évacuation du toit actuel en fibrociment et pose d'un velux) le devis de l'entreprise J.HUET pour un montant de **7293.90 € HT**, soit 8752.68 € TTC

-pour le remplacement des portes , le devis de l'entreprise Huart Création et tradition du Bois pour un montant de **2550 € HT**, soit 3060 €TTC

Madame Andrey propose de monter un nouveau dossier auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2022, et de solliciter le montant maximal autorisé, soit 20% dans le cadre d'une demande simultanée d'aide auprès de la Région grand-est (montant sollicité: 20 % de 9843.90 € , **soit 1968.78 € HT**)

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7 pour

- Demande de subvention auprès de la Région Grand -Est concernant la réfection du grand atelier communal (2021 022 BIS)

Après avoir étudié les devis présentés par les entreprises Huet, JCD Renov, BP Menuiseries de Briuelles/Bar et Création et tradition du Bois (Huart) de Ménil Annelles le conseil a choisi :

- pour la réfection du toit en tuiles ardoisées (avec évacuation du toit actuel en fibrociment et pose d'un velux) le devis de l'entreprise Julien HUET pour un montant total de 7293.90 € HT , soit 8752.68 € TTC (montant éligible à une subvention de **6533.90 HT**, soit 7840.68 € TTC)

-pour le remplacement des portes , le devis de l'entreprise Huart Création et tradition du Bois pour un montant de **2550 € HT**, soit 3060 €TTC

Madame Andrey propose de monter un nouveau dossier auprès de la Région grand-Est dans le cadre du programme " reconquête du patrimoine bâti public dans les Ardennes " et de solliciter le montant maximal autorisé, soit 50%. (montant sollicité: 50% de 6533.90 + 2550 = 9083.90 €), **soit 4541.95€ HT**

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7 pour

- Contrat de maintenance des cloches et de l'horloge du campanile de l'église (2021 023)

Suite aux conditions imposées par l'entreprise D.H. Quartz , actuelle titulaire du contrat de maintenance, et après avoir comparé les devis des entreprises D.H. Quartz et sarl Les Carillons, le Conseil décide de choisir la sarl Les Carillons pour l'année 2022, pour un montant annuel de 298 € HT , soit 357.60 € TTC et de dénoncer le contrat avec D.H. Quartz.

7 pour

- Recrutement employé communal sur poste d'agent technique territorial (2021 024)

Monsieur Patrick Nothum donant satisfaction depuis plus de 4 ans dans la commune, il est décidé de renouveler son contrat pour 2 années, conformément aux critères de la Fonction publique territoriale

Le contrat de l'agent technique contractuel actuel venant à expiration le 30 novembre 2021, le Conseil municipal donne son accord afin que soit reconduite l'embauche d'un agent technique dans les mêmes conditions de quotité (à savoir 11 heures hebdomadaires) .

La vacance de poste a été publiée sur le site de l'emploi territorial

Numéro d'opération	Numéro de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Date du poste à pourvoir
00821100428960	V008211000428960001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Employé communal	Fin de contrat sur emploi permanent	11h00	1er décembre

- Installation éclairage public au n°9 de la rue principale (RD25) (2021 025)

Suite à la demande de Monsieur et Madame Lahaye, résidant 9 rue principale (sur la RD 25) et dont l'habitation n'est desservie par aucun éclairage public à proximité, le Conseil approuve l'installation d'un point lumineux supplémentaire sur la route départementale 25 ; à leur demande, et après visite sur les lieux en leur présence et avec le technicien de la F.D.E.A., ce point sera situé un peu après l'entrée du garage, quand on descend vers Neuville-Day, à l'aplomb de la porte principale et boîte aux lettres.

Le "récapitulatif de la participation financière provisoire" présenté par la FDEA, pour un montant restant à charge de la commune de 4081.03 € TTC (2720.68 €HT) + 340.09 € TTC de maîtrise d'oeuvre, **soit 4421.12 € TTC**, est approuvé à l'unanimité.

NB la commune va suivre de près les résultats des lampadaires solaires que Neuville -Day a implantés sur l'écart de la Croix Villière; la FDEA , qui est à la manoeuvre, se donne le temps de la réflexion pour analyser les performances sur le long terme de cette installation -pilote et la proposer à d'autres communes.

Questions diverses

- Madame Andrey rappelle aux adjoints que la confection d'une carte d'élu , attestant de la qualité d'officier de police judiciaire, est désormais entièrement gratuite et accessible par une simple démarche en ligne auprès de la Préfecture
- La fête d'Halloween va de nouveau être animée par les enfants du village le samedi 30 octobre
- De même, nous célébrerons le 11 novembre par un dépôt de gerbe et un vin d'honneur
- Quelques travaux vont être réalisés dans les logements communaux: mise en conformité avec le code de la Construction et de l'Habitat , par la mise place de barres d'appui sur certaines fenêtres, réfection de sanitaires

MAISONS ECLUSIERES: suite à l'avancement de la voie verte, et à la signature prochaine du Contrat Canal par l'ensemble des collectivités concernées, VNF souhaite connaître les éventuels projets de valorisation/acquisition ; sur le territoire de MONTGON, seules les maisons n° 4,6,8,10 et 16 sont concernées (les 12,13 et 14 étant indisponibles); parlez en autour de vous et faites vous connaître auprès de la mairie